

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 juin 2017

À l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

**Concerne** : demande d'un permis d'urbanisme pour démolir le bâtiment existant en vue de construire un nouvel immeuble comptant huit logements, sept emplacement de parking en sous-sol et un garage au rez-de-chaussée sur le terrain.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que nous nous trouvons à proximité immédiate de l'ensemble de la ferme Hof-Ten-Berg qui est un monument classé depuis le 17 avril 1997.

Il est impératif de porter une attention toute particulière à l'intégration du projet par rapport à cet ensemble classé, mais aussi par rapport à l'ensemble du quartier. De ce point de vue le tronçon de la rue Théodore de Cuyper, que le projet vient terminer, est entièrement constitué de maison unifamiliale (R+1+T ou R+2+T) à toiture à versant. Pourtant le projet présente une toiture plate, qui certes ne déroge pas en hauteur, mais brise la cohérence architecturale avec la rue Théodore de Cuyper et avec la ferme Hof-Ten-Berg. Nous comprenons l'envie de l'architecte de trancher avec bâti moderne, mais dans ce cas-ci la proximité immédiate d'un ensemble de bâtiments classés ne le permet pas. La ferme devant rester le bâtiment remarquable et mis en valeur des alentours immédiats.

En outre, il nous semble que la réhabilitation du bâti existant, en une maison unifamiliale, aurait été plus judicieuse. Elle éviterais un coût en termes d'énergie grise et préserverais une densité cohérente avec le reste de la rue Théodore de Cuyper.

Finalement, nous signalons que le projet se situe à proximité d'écoles, d'une maison de repos et sur le trajet d'un itinéraire cyclable régional (ICR) et que les mouvements traversant le trottoir doivent être sécurisés au maximum.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur.